



## **Publication au Bulletin officiel**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant

---

### **COMMUNE DE BAGNES Signalisation routière**

**En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :**

Prarreyer, Ch. du Bindzi, parcelles n° 10010-10077-10103-10197-11771-11779-11796-11863

Mise en conformité de la zone 30km/h par la mise en place de modérateurs de vitesse au droit des carrefours.

*Les plans de signalisation peuvent être consultés auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h)*

**Les remarques éventuelles sont à adresser durant la période d'essai à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.**

Bagnes, le 02.11.2018

**L'Administration communale**

---

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes**